

# Ils s'opposent à une dérogation sur l'incinérateur

Un collectif qui s'oppose au nouvel incinérateur de Planguenoual a déposé sa contribution, hier, à la mairie, concernant une demande de dérogation sur les rejets d'oxydes d'azote de l'actuel incinérateur.

Le collectif Alerte incinérateur Planguenoual et l'association Eau et rivières de Bretagne continuent de s'opposer à la construction d'un nouvel incinérateur à Planguenoual.

Ils ont déposé, vendredi, à la mairie de Lamballe-Armor, leur contribution dans un dossier, mis à la disposition du public, à propos d'une demande de dérogation concernant des « rejets atmosphériques de dioxyde d'azote » de l'actuel incinérateur.

Le syndicat Kerval, qui gère les déchets d'environ 300 000 habitants dans les Côtes-d'Armor, réalise cette démarche dans le cadre d'une directive européenne sur les émissions industrielles.

Les exploitants d'installations polluantes « sont dans l'obligation d'employer les MTD (Meilleurs techniques disponibles) et de fournir périodiquement au préfet un dossier permettant le réexamen de leurs conditions d'exploitation », indique Annie Le Guillou, du collectif Alerte incinérateur Planguenoual. C'est dans ce cadre qu'une demande de dérogation est faite.

**« On préfère une mise aux normes que la construction d'un nouvel incinérateur »**

Mais voilà, le collectif n'est pas d'accord. Pour eux, Kerval demande cette « dérogation pour pouvoir continuer à fonctionner pendant cinq ans, jusqu'à l'arrêt de cet incinérateur actuel et la mise en route du nouveau, en dépassant les normes d'émissions d'oxyde d'azote : 450 mg/Nm3 (soit 82 tonnes) au lieu des 150 mg/Nm3 ».

« Nous lisons dans le dossier qu'il n'est pas envisageable de mettre en place un traitement des oxydes d'azote en raison de son coût », poursuit Annie Le Guillou. Mais « nous aurions aimé connaître le coût, en valeur absolue, de la mise en place de ce traitement », regrette la membre du collectif.



Le syndicat Kerval, qui gère le traitement des déchets, a demandé une dérogation concernant ses rejets atmosphériques de dioxyde d'azote (NOx).

(PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE)

Pour avoir davantage d'explications et des chiffres plus précis, le collectif explique s'être référé au rapport de novembre 2020 de la Cour des comptes « qui évalue la mise aux normes incontournable (de l'incinérateur, N.D.L.R) à 3,73 millions d'euros et la mise aux normes avec progression limitée du taux de valorisation (des déchets, N.D.L.R) de 5,83 millions d'euros ».

Le collectif souhaite cette mise aux normes « plutôt que la construction d'un nouvel incinérateur qui coûte plus de 100 millions d'euros » prévus par le syndicat Kerval. Ils ne veulent pas non plus voir augmenter la capacité d'un tel outil de 44 000 t/an pour l'actuel à 72 000 t/an pour le prochain. Une démarche « contraire à une politique de réduction des déchets ».

Pour le collectif, il manque « l'essentiel » dans ce dossier.

**« Aucun élément d'information ne nous est fourni sur l'alternative de la rénovation de l'incinérateur actuel. »**

Le délégué départemental d'Eau et rivières de Bretagne, Philippe Derouillon-Roisné, rappelle que « Kerval ne dit rien sur les études de sols autour de l'incinérateur. » Et de poursuivre : « Est-ce qu'il y a des conséquences pour les terres des exploitants voisins ? »

Pour le collectif et l'association Eau et rivières de Bretagne, il est « important » de connaître ces données. « C'est de notre santé dont il est question. »

Annie Le Guillou indique qu'il est « choquant » de lire dans le dossier rédigé par Kerval que les émissions d'oxydes d'azote de l'usine « ne contribuent pas beaucoup à la dégradation de la qualité de l'air du territoire de Lamballe Terre et Mer, alors qu'avec une part de 5,1 % des

émissions d'oxydes d'azote sur Lamballe Terre et Mer, l'incinérateur représente très vraisemblablement le plus gros point d'émissions du territoire ».

Le collectif Alerte incinérateur Planguenoual sera présent au prochain conseil municipal de Lamballe-Armor, lundi. « Comme Hénansal, Saint-Alban et Andel, les communes ont jusqu'au 18 décembre pour donner leur avis sur ce dossier. On espère que ce point sera à l'ordre du jour du conseil », indique Annie Le Guillou. Interrogé, Philippe Hercouët, maire de Lamballe-Armor, a déclaré que le « dossier suivait son cours ». Le syndicat Kerval n'a pas souhaité réagir pour le moment.

Anne-Lyse RENAULT.

É

Le au

Les dar

Le

Plu pré

Écu

nal em

tiot

Le

Plu pré

Écu

nal em

tiot

Le

Les

sée

sor

ton

C

de

14

30

enf

L

pai

se

le

20

Tar

La

est ma cor ani